

MAIRIE DE CARCASSONNE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 24 SEPTEMBRE 2026

N°032

OBJET : CONCERT DE SOUTIEN AUX SINISTRÉS DE POMAS - MISE À DISPOSITION GRACIEUSE DU CENTRE DE CONGRÈS À L'ASSOCIATION ALAI'CLIC OBJECTIF ROULLENSOIS			
Nombre de Conseillers en Exercice : 43	Nombre de Membres Présents : 31	Nombre de Membres Votants : 32	Date de la Convocation : 17 septembre 2026

L'an deux mille vingt six, le vingt quatre septembre, à seize heures le Conseil Municipal de la Commune de CARCASSONNE, s'est réuni en session Ordinaire Salle René Nelli - 1er étage ancien Hôtel de Ville, sous la présidence de **Monsieur Christophe BARTHÈS Maire**.

Mme ARCIZET, M. GHISI, Mme DOUTRES, M. DUMONT, Mme FLAMANT, M. MARTINET, Mme DUTA, M. ROUMENOV, Mme ORTA, M. ESCRIVA,

Mme BERNARD, M. NAVARRO, Mme FERON, M. VAVDIN, M. CASTEL, M. BRÉZET, M. ROGERAT, Mme GUILHEM, Mme POSOCCO, Mme CASTRES, M. SARRAUTE, M. KOZLOWSKY, M. LECINA, M. MARTY, Mme CHAPUS, Mme ALBERIDO, Mme THOMAS, Mme KOWALCZYK, M. JORDAN, Mme BARDOU

EXCUSE : Mme CLERGUE donne pouvoir à Mme ORTA conformément aux dispositions de l'article L2121.20 du Code General des Collectivités Territoriales.

ABSENTS : M. CROUZET, M. BELONDRADÉ, M. MOURAD, M. ICHE, Mme RIVEL, M. CIAPPARA, Mme FORATO, Mme CONQUET, M. SOLER-ALCARAZ.

ABSENTS EXCUSES : Mme REGNIER, Mme BARTHE.

M. Florent GHISI est désigné comme Secrétaire de Séance

Monsieur Le Président expose :

À la suite de la tornade qui a frappé la commune de Pomas, un concert de soutien aux sinistrés est organisé par l'association « ALAI'CLIC OBJECTIF ROULLENSOIS » afin de témoigner de la solidarité et d'aide à la population à l'égard des personnes et des familles touchées par cet événement.

Dans ce contexte, la Ville de Carcassonne souhaite une fois de plus, apporter son concours à cette initiative en mettant gracieusement à disposition le Centre de Congrès pour l'organisation de cette manifestation.

Cette mise à disposition traduit la volonté de la mairie de continuer à participer à l'élan de solidarité qui s'est naturellement organisé autour des sinistrés et de contribuer, à son échelle, aux actions permettant de leur apporter un soutien concret.

Le concert constituera également un moment de rassemblement et de solidarité, permettant de mobiliser le public autour de cette cause et de contribuer aux actions engagées en faveur des personnes affectées par la tornade.

Les conditions de mise à disposition du Centre de Congrès, seront définies dans la convention conclue entre la Ville et l'organisateur, notamment en matière de sécurité, d'assurance, de responsabilité et de respect des règles d'utilisation de l'équipement.

Par cette initiative, la commune réaffirme son attachement aux valeurs de solidarité et d'entraide qui doivent pouvoir s'exprimer pleinement lorsqu'un territoire et ses habitants sont confrontés à un événement exceptionnel.

Il est demandé au Conseil Municipal :

- D'approuver l'organisation et la mise à disposition gracieuse du centre de Congrès ;
- De bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à signer et exécuter les documents à intervenir.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- ADOPTE à l'unanimité les propositions ci-dessus énoncées

Et ont les membre présents signés après lecture ainsi que Monsieur Le Président.

Pour extrait certifié conforme

Le Maire,

Christophe BARTHÈS

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

011-211100698-20260924-34078-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/10/2026

Publication : 06/10/2026

